

Grand Poitiers Communauté urbaine

Conseil en mobilité

Vous êtes un employeur situé sur le territoire de Grand Poitiers ? Nous vous proposons un accompagnement spécifique en mettant à votre disposition des conseillers en mobilité.

Les conseillers vous proposent de :

➤ **Vous renseigner et vous apporter une expertise sur la mobilité**

- Le contexte réglementaire relatif à la mobilité et ses évolutions,
- Les différents dispositifs d'aides locaux et nationaux,
- Vous aider à la préparation de vos Négociations Annuelles Obligatoires,
- Vous accompagner sur un projet d'implantation ou de déménagement.

➤ **Vous accompagner sur des ateliers au sein de votre établissement pour favoriser les évolutions de comportements**

- Communication sur les offres à disposition autour de l'entreprise,
- Mise en place d'ateliers : « test VAE » ; stand d'informations multi-opérateurs ; Challenge de la mobilité annuel inter-entreprises...

➤ **Vous accompagner dans un diagnostic mobilité**

- En préparation de vos Négociations Annuelles Obligatoires (Définition d'un plan d'actions),
- Dans le cadre d'un plan de mobilité employeur.

plan de mobilité employeur

- Cette démarche projet à l'initiative des employeurs a pour objectif de limiter le recours à l'usage individuel de la voiture par les salariés. Des mesures sont proposées par l'employeur, sur la base d'un diagnostic des pratiques de déplacements.

Un **accompagnement est proposé par Grand Poitiers**, en apportant une **expertise** et des **outils**.

Le plan de mobilité employeurs peut concerner tous les domaines de déplacements :

- Domicile-travail des agents
- Professionnels des agents
- Livreurs, fournisseurs, ...
- Clients, stagiaires...

Des enjeux multiples

La démarche profite autant aux salariés qu'à l'employeur et à la collectivité :

- > **Économique** : les déplacements sont le 2^{ème} poste de dépenses d'un ménage, ils représentent également un poste important dans certains établissements.
- > **Environnemental** : en cherchant à limiter l'utilisation individuelle de la voiture, on cherche à limiter les émissions de gaz à effet de serre
- > **Sécurité routière** : la plus part des accidents mortels au travail sont dus aux déplacements et notamment à la voiture.
- > **Santé** : aller travailler à pied ou à vélo permet de réaliser une activité physique bénéfique pour la santé.
- > **Qualité de vie** : moins de voiture en ville, c'est moins de bruits mais également plus de place pour la vie locale.

Comment contacter un conseiller en mobilité ?

- > Envoyez un mail à conseil.mobilite@grandpoitiers.fr, en précisant :
 - le nom de l'entreprise,
 - la commune,
 - le nom de la personne à recontacter,
 - les coordonnées téléphoniques,
 - le mail,
 - l'objet de votre demande.
- > Ou téléphonez au **05 49 30 20 94**.

Nous contacter

Cellule de conseil en mobilité de Grand Poitiers ☎ [05 49 30 20 94](tel:0549302094)

✉ [Courriel](mailto:conseil.mobilite@grandpoitiers.fr)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30